



**BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN
DECISION PRISE EN APPLICATION DU CODE GENERAL
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Le jeudi 13 février Deux Mille Vingt, à 14 heures 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni à la salle Henri Cornat située à la Mairie de Valognes (50700), sous la présidence de Monsieur Jean-Louis VALENTIN, Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Nombre de Membres : 35
Nombre de présents : 28

Nuls – Blancs – Abstention : 0
Exprimés : Pour 28 – Contre 0

Présents : Mesdames GOSSELIN-FLEURY Geneviève, BURNOUF Elisabeth, CASTELEIN Christèle, MOUCHEL Evelyne et Messieurs VALENTIN Jean-Louis, ARRIVE Benoît, PILLET Patrice, LEPETIT Jacques, COQUELIN Jacques, PRIME Christian, LAMORT Philippe, LEFEVRE Noël, LEMYRE Jean-Pierre, MABIRE Edouard, LEBARON Bernard, LINCHENEAU Jean-Marie, MARGUERITTE David, LEPOITTEVIN Gilbert, CROIZER Alain, DENIAUX Johan, LERENDU Patrick, ASSELINE Yves, DENIS Daniel, MELLET Daniel, DESTRES Henri, LAFOSSE Michel, CATHERINE Arnaud, BAUDIN Philippe.

Excusés : Mesdames DRUEZ Yveline, TAVARD Agnès, SOURISSE Claudine, GOSSWILLER Carole et Messieurs DUCHEMIN Maurice, HAMELIN Jacques, BOURDON Cyril.

Réf - n° B18_2020

OBJET : OPAH et OPAH de Renouveau urbain 2016/2021 de Cherbourg-en-Cotentin - Aides aux propriétaires

Exposé

Contexte

Par délibération n° 2018-072 adoptée lors de la séance du Conseil du 28 mai 2018, le Conseil d'Agglomération a déclaré d'intérêt communautaire au titre de l'amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire, « l'étude, la mise en place et la coordination des dispositifs d'amélioration de l'habitat, tels que les OPAH et les PIG d'amélioration de l'habitat ». A ce titre, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouveau Urbain (OPAH RU) mises en place depuis le 03 octobre 2016 sur la commune de Cherbourg-en-Cotentin sont donc concernées.

Ces dispositifs permettent aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs de bénéficier de subventions accordées par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) dans le cadre de la réhabilitation de leur logement.

En complément de ces subventions, des aides complémentaires leur sont proposées par la Communauté d'Agglomération du Cotentin conformément aux conditions d'éligibilité et des modalités de calcul définies par une délibération cadre du 27 septembre 2018. Dans ce contexte, les propriétaires figurant dans la liste jointe en annexe, sont éligibles à ce dispositif d'aides complémentaires.

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n° DEL2018_181 du 27 septembre 2018 relative au dispositif d'aides complémentaires de l'OPAH et l'OPAH de renouvellement urbain 2016/2021 sur la commune de Cherbourg-en-Cotentin,

Vu la délibération n° DEL2019_002 du 07 février 2019 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin – Modification n° 5,

Par ces motifs, le Bureau communautaire après en avoir délibéré :

- **Attribue** les aides complémentaires au profit des propriétaires mentionnés dans la présente décision et en **autorise** le versement au vu des justificatifs de dépenses,
- **Dit** que les crédits afférents, d'un montant total de 13 100 euros, sont inscrits au compte 20422, ldc 75543,
- **Autorise** le Président, le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe : liste des propriétaires éligibles.



LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN

**Annexe à la décision de bureau du 13 février 2020 – OPAH et OPAH de
 Renouvellement urbain 2016/2021 de Cherbourg-en-Cotentin – Aides aux
 propriétaires**

Logements situés sur le secteur de l'OPAH				
Identité du bénéficiaire	Qualité du bénéficiaire	Adresse du logement réhabilité	Nature de l'aide	Montant de l'aide
Charles BOUCTOT	Propriétaire occupant	10 rue Jean Perrin 50120 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique: 3 % de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	296 euros
André FLAMBART	Propriétaire occupant	6 rue Contant 50100 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique: 3 % de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	500 euros
Sylvain PALENGAT	Propriétaire occupant	34 rue Pierre Guérault 50130 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique: 3 % de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	500 euros
Arnaud CREZE	Propriétaire occupant	95 rue de Sennecey 50100 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique: 3 % de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	500 euros
Kevin IDAMARHARE	Propriétaire occupant	14 Résidence de la Crespinière 50130 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique: 3 % de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	500 euros
Lisiane LEBLOND	Propriétaire occupant	11 rue Carnot 50110 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique: 3 % de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	313 euros
Marie VERDIER	Propriétaire occupant	18 rue de la Cité 50120 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique: 3 % de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	354 euros

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le 04/03/2020

ID : 050-200067205-20200213-B18_2020-AR

Stéphanie ROUXEL	Propriétaire occupant	1 rue du Rideret 50120 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique: 3 % de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	500 euros
Aurélien POUPONNEAU	Propriétaire occupant	91 rue de Belgique 50120 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre l'habitat indigne et très dégradé : 10 % de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	6 529 euros
Emmanuel BRUCKER	Propriétaire occupant	70 rue Général Leclerc 50110 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique: 3 % de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	201 euros
Yvonne BUHAN-MACELI	Propriétaire occupant	19 rue de l'Eglise Saint Joseph 50110 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique: 3 % de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	393 euros
Frédéric CABREJAS	Propriétaire occupant	14 avenue de Dixmude 50460 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique: 3 % de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	500 euros
Dorian DOLIGNON	Propriétaire occupant	54 boulevard de l'Atlantique 50110 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique: 3 % de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	500 euros
Leopold FENARD	Propriétaire occupant	18 rue Froide Rue 50110 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique: 3 % de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	407 euros
Mireille LAE	Propriétaire occupant	Le Mont Brulant 50120 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique: 3 % de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	500 euros
Dominique LAMBERT	Propriétaire occupant	15 rue Hamelin 50120 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique: 3 % de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	107 euros
Marie GALMICHE	Propriétaire occupant	50 rue Henri Menut 50100 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique: 3 % de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	500 euros